

SAINT-BARNABÉ

= Infos =

Votre bulletin d'informations municipales



02.96.26.74.66

mairie@saint-barnabe.bzh

www.saint-barnabe.fr

Commune de Saint-Barnabé

illiwap
APPLICATION MAIRIE GRATUITE | N°1 DE
VOTRE COMMUNICATION TERRITORIALE

*Un Saint-Barnabé parmi
les Saint-Médard de France*



SAMEDI 10 OCTOBRE 2026
à 12h à la salle Sterenn

REPAS FESTIF
Assiette composée
SAUTÉ DE PORC PROVENÇAL
Fromage - dessert - café

POSSIBILITÉ DE REPAS A EMPORTER

Kir offert
Tombola gratuite

Prix adulte : 14 Euros



Le P'tit Saint vous propose :

Mise à dispo jeux société 	Cocktail Octobre Rose 
30 Octobre Karaoké Halloween avec concours meilleur déguisement 	et Toujours Fléchettes à disposition 



Le mot du Maire

Chers Barnabéennes et Barnabéens,

La réhabilitation de la salle omnisports

Comme vous avez pu l'apercevoir, la première phase des travaux est commencée.

Il s'agit de la démolition et du désamiantage. Par la suite : Terrassement - Gros œuvre - Charpente métallique - Couverture bardage - Isolation thermique menuiserie - Equipement sportif - Sols sportifs - Electricité.



Le montant total des travaux est de **1 253 346,61 € H.T.** soit 1 504 015,93 € T.T.C.

Financements obtenus : Etat - DSIL - PHASE 1/2 = 200 000 € - Contrat territoire = 101 823 €

Agence Nationale du Sport = 43 733 € - Région-bien vivre en Bretagne = 150 000€

Leader / Prévision 75 000,00 € - **TOTAL = 570 556,00 €**

L'élagage

Les communes peuvent être confrontées à des problèmes de plantations (arbres, haies...) situées sur des propriétés privées en bordure de voies communales et qui empiètent sur celles-ci.

La végétalisation de notre commune reste une priorité mais chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

Nous sommes passés en zone 30 sur la majeure partie urbaine de la commune où la priorité à droite devient la seule règle. Ces haies peuvent constituer un danger en diminuant la visibilité dans une intersection mais aussi dans un virage que ce soit pour les piétons, les cyclistes, les véhicules motorisés et en cachant aussi les panneaux de signalisation.

Un autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public). En tant que Maire, je me dois d'assurer la sûreté et la sécurité du passage sur les voies publiques.

Nous recevons en mairie des signalements de conducteurs (services de transports scolaires, services de logistique en tout genre) qui se plaignent de la mauvaise visibilité sur les voies de notre commune.

Je vous rappelle qu'une procédure pour défaut d'entretien des parcelles a été votée par délibération N°2024-056. Vous pouvez la retrouver sur le site internet de la commune ou la consulter en mairie.

« Le bien vivre ensemble dans notre commune reste notre préoccupation majeure ».

Votre Maire, Georges LE FRANC.

Vie Communale

ÉTAT CIVIL SEPTEMBRE 2026

Néant

HORAIRES D'HIVER

Dans la nuit du 24 au 25 Octobre 2026

N'oubliez pas de RECULER vos montres et pendules d'une heure : à 3 H 00 il sera 2 H 00 !



REPAS DES AÎNÉS

Cette année, **le repas des aînés aura lieu le DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026 à la salle Sterenn.**

Le Rendez-vous est fixé à 11h30 à la salle Sterenn pour partager un repas préparé et servi par Le GWENËSTAN.

NETTOYAGE DU CIMETIÈRE

A l'approche de la Toussaint, il est demandé de procéder au nettoyage des tombes et monuments dans le cimetière, **avant le lundi 26 octobre 2026.**

Les débris de toutes sortes seront à déposer aux endroits réservés à cet effet.

Pour information : en raison de l'arrêté préfectoral sécheresse, l'eau reste coupée au cimetière.

COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Depuis le 1^{er} Octobre 2026, le site haie.beta.gouv.fr est le point d'accès unique pour tout projet de travaux sur une haie.

Il est destiné à tous les gestionnaires de haies, qu'ils soient agriculteurs, particuliers, aménageurs, collectivités ou gestionnaires de réseaux.

Dorénavant, tout projet de destruction de haie doit faire l'objet d'une déclaration sur le portail dédié (haie.beta.gouv.fr) :

- 1 dossier unique déposé en ligne
- 1 réponse de l'Etat qui prend en compte l'ensemble des réglementations applicables.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **OCTOBRE 2010** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

HORAIRES OUVERTURE AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

CAP SPORTS APRÈS L'ÉCOLE

Les séances se déroulent à la Salle Sterenn en raison des travaux à la salle omnisports.

M. Tanguy LE MOY, animateur sportif à l'A.C.S.E. prend en charge une douzaine d'enfants de la commune le mardi de 16h45 à 17h45 (complet).

Différents sports sont proposés tels que : sports collectifs, de raquette, de combat, d'adresse et de plein air.



RÉUNION BARNABÉTHON du 7 OCTOBRE 2026

La première réunion de préparation du Barnabéthon 2026 qui se déroulera les 4,5 et 6 décembre prochains, s'est tenue en mairie le mercredi 7 octobre en présence de M. Georges LE FRANC, Maire, Mme Véronique LE GALLO, adjointe aux associations, M. Daniel HAMON, adjoint ainsi que les représentants de quatorze associations dont deux conseillères municipales, Mme Marie-Paule BUZULIER et Mme Christelle BLANCHARD.



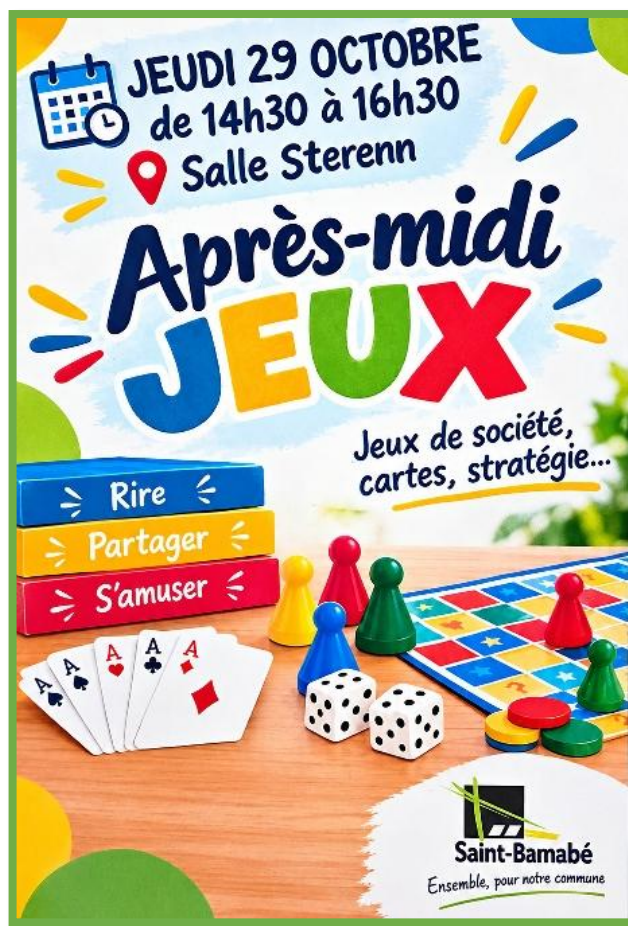
Au programme :

- Vendredi 4/12 à 14h30 : course solidaire des enfants des 2 écoles (le lieu reste à définir en raison des travaux de la salle omnisports)
 - Samedi 5/12 à 19h30 : repas salle Sterenn
 - Dimanche 6/12 à 9h30 :
 - rando pédestre et course à pied de 8 km
 - sortie cyclo avec 2 circuits proposés de 30 et 60 km
 - ☒ Départ de la salle Sterenn.
- Pot offert à l'arrivée par le Comité des Fêtes

Des urnes de dons seront à disposition à différents endroits de la commune dont une dans le hall de la mairie à partir du 16 novembre.

A noter : Dimanche 22/11 à partir de 14h00 salle Sterenn, concours de belote, ouvert à tous, organisé par le club des Bruyères d'Arvor au profit du Barnabéthon (inscription à partir de 13h00).

ANIMATIONS VACANCES D'OCTOBRE



Travaux

Salle omnisports :

La phase de démolition-désamiantage de la salle omnisports est en cours d'avancement.



VIE SCOLAIRE

VENTE DES REPAS DE CANTINE

Il est rappelé que les repas de cantine sont à réserver à la Mairie aux heures et jours d'ouverture, que ceux-ci doivent être achetés avant le **MERCREDI MATIN pour la semaine suivante.**

Pour tout enfant qui n'aura pas de repas réservé en mairie,
aucun repas ne sera commandé.

ÉCOLE MATHURIN BOSCHER

Après les élèves, d'autres éléments importants ont fait leur rentrée, avec un mois de retard, à l'école Mathurin Boscher !

Ce sont ainsi 3 vélos, 5 trottinettes à deux roues pour les élémentaires et 4 trottinettes à trois roues pour les maternelles qui viennent enrichir les équipements de l'école. Depuis la rentrée 2025, un peu moins d'une vingtaine d'objets roulants ont été achetés, permettant de plus que doubler le parc existant. Désormais, chaque enfant de l'école peut ainsi utiliser un engin roulant lors des activités récréatives : vélo à deux ou trois roues, draisiennne ou trottinette à deux ou trois roues.



Ces acquisitions s'inscrivent dans une volonté toujours affirmée de développer et diversifier les activités sportives proposées aux élèves, en leur permettant de les pratiquer sur différents temps, tout en prenant du plaisir.

La maison de tous les dangers

Le vendredi 2 octobre les CE-CM ont été visités l'exposition "la maison de tous les dangers " située dans la salle des fêtes de La Prénessaye.

Ils ont pu reconnaître les situations de danger dans le salon, la salle de bain, la cuisine et le garage. Ils sauront être vigilants sur les différents dangers de la maison pour eux et pour leur entourage.

Nous remercions les parents accompagnateurs pour leur participation.



Journée du Sport Scolaire : Ma Rentrée avec l'UGSEL

Les élèves de l'école ont participé à la journée du sport scolaire « Ma Rentrée avec l'UGSEL », organisme sportif pour les écoles.

Une animation sur la cour de l'école pour fêter le lancement de l'année scolaire et inciter les élèves à bouger et à la pratique régulière d'une activité sportive !

Ils ont joué au jeu La Ola de l'Ugsel et dansé sur un chant chorégraphié.



Cycle Natation

Les élèves de l'école ont participé à un cycle natation 2 jours par semaine pour intensifier l'apprentissage. Pour tous les élèves, initiation au "savoir nager" et pour certains élèves passage du test "nageur scolaire" indispensable pour participer aux activités aquatiques. Lors des séances, des parents ont accompagné les enfants pour les vestiaires et dans les bassins. "L'équipe éducative et les enfants remercient les parents-accompagnateurs pour leur investissement et leur présence lors de ce cycle natation".



La maison de tous les dangers



Les élèves du CP au CM2 de l'école ont participé à l'animation la « **Maison de tous les dangers** ». C'est un dispositif pédagogique itinérant de Groupama conçu pour sensibiliser les enfants aux risques d'accidents domestiques. Le parcours de la maison avec le salon, la cuisine, la salle de bain et le garage, permet aux enfants d'observer des situations réelles pour identifier les pièges du quotidien. Cette animation porte sur les risques que nous encourons tous, petits et grands, à la maison. Intoxication, brûlure, chute... Autant d'accidents qui peuvent être évités !

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 OCTOBRE 2026 A 19H

DÉPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC
COMMUNE SAINT-BARNABÉ

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

Date de convocation : 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mme Fanny PHILIPPE - M. Michel JOUAN - Mme Véronique LE GALLO (Adjointes) - M. Patrick DONNIO - Mme Charlène RIBEIRO - M. Sameul BRIAND - Mme Lyne MILBÉO M. Alain LE FORESTIER - Mme Christelle BLANCHARD - MM. Jean-Yves HILLION – Vincent LEPAGE (Conseillers Municipaux).

Absents :

M. Daniel HAMON donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC
Mme Marie Paule BUZULIER donnant pouvoir à M. Alain LE FORESTIER

Ouverture de la séance à 19 heures 13

Secrétaire de séance : M. Patrick DONNIO

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du PV de la réunion du mercredi 9 septembre 2026
- 2 - Transfert de la compétence «Eau» à Loudéac Communauté Bretagne Centre au 1er janvier 2027
- 3 - Lotissement du bocage : prix de vente du dernier lot
- 4 - Salle omnisports-installation panneaux photovoltaïques en toiture : recrutement d'un cabinet pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la préparation d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale
- 5 - Ecole Jeanne d'Arc : financement de la garderie année 2026-2027
- 6 - Terrain N°ZM 26 : contrat de bail
- 7 - Questions diverses
- 8 - Informations diverses

1 - APPROBATION DU P.V. DE LA RÉUNION DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026

Chaque conseiller municipal a reçu un compte rendu de la séance du mercredi 9 septembre 2026. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du mercredi 9 septembre 2026.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE «EAU» A LOUDÉAC COMMUNAUTÉ BRETAGNE CENTRE AU 1ER JANVIER 2027

La gestion de l'eau potable constitue aujourd'hui et plus que jamais, un enjeu majeur pour l'aménagement, la résilience et le développement du territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

La loi N° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République avait initialement prévu le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes. Les évolutions législatives successives avaient permis d'en reporter l'exercice obligatoire au 1^{er} Janvier 2026.

La loi N°2025-327 du 11 Avril 2025, visant à assouplir la gestion de ces compétences, a depuis supprimé ce caractère obligatoire pour les communautés de communes qui ne les exerçaient pas déjà sur l'ensemble de leur territoire à la date de promulgation de la loi.

Cette évolution législative n'interdit toutefois pas un transfert volontaire de la compétence « eau » à la communauté de communes. L'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales permet ainsi à celle-ci d'exercer cette compétence en lieu et place de ses communes membres, selon les modalités de transfert prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Indépendamment de ces évolutions législatives, les réflexions engagées depuis 2019 à l'échelle de Loudéac Communauté Bretagne Centre ont montré l'intérêt d'une organisation de la compétence eau à l'échelle communautaire. Le territoire se caractérise aujourd'hui par une organisation historiquement diversifiée de la production et la distribution de l'eau potable, faisant intervenir, selon les secteurs, des communes, des syndicats et différents modes de gestion.

L'échelle communautaire apparaît ainsi pertinente pour porter une vision globale de la ressource et du patrimoine, coordonner les investissements et organiser les solidarités entre les différents secteurs du territoire. Le transfert a vocation à construire progressivement une organisation communautaire cohérente, en s'appuyant sur les modes de gestion, les compétences et les savoir-faire existants. Cette évolution sera conduite dans le souci de préserver la proximité du service et la qualité du dialogue avec les communes et usagers. Les contrats, engagements et organisations existants seront pris en compte dans les conditions prévues par les textes. Les modalités de gestion du futur service communautaire seront définies dans le cadre des travaux préparatoires au transfert, avec un scénario de délégation temporaire aux structures gestionnaires sur la période de 2027-2029 qui sera soumis pour approbation au prochain conseil communautaire. La prise de compétence permettra parallèlement d'élaborer conjointement une programmation pluriannuelle des investissements à l'échelle du territoire et de rechercher progressivement une convergence des niveaux et, lorsque les conditions techniques et financières le permettront, des politiques tarifaires.

L'objectif est ainsi de conjuguer solidarité, solidarité territoriale, proximité du service, sécurisation de l'alimentation en eau potable et maîtrise des coûts pour les usagers. Loudéac Communauté Bretagne Centre intervient déjà dans plusieurs politiques directement liées à la gestion de l'eau, notamment en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, de protection de l'environnement, de préservation de la qualité de l'eau et d'assainissement.

La prise de compétence « eau » permettra de renforcer à terme la cohérence entre la gestion de la ressource, la protection des milieux, les besoins en eau potable des habitants et des activités économiques, les politiques d'assainissement et les stratégies d'adaptation au changement climatique.

Elle permettra également de porter à terme, à une échelle territoriale adaptée, les études, investissements et partenariats nécessaires à la sécurisation durable de l'alimentation en eau potable.

Le conseil approuve le transfert à Loudéac Communauté Bretagne Centre, à compter du 1er janvier 2027, de la compétence facultative « Eau », telle que prévue à l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales ; cette compétence comprend les missions relevant du service public d'eau potable telles que définies aux articles L. 2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine, ainsi que les missions qui leur sont directement rattachées ;

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 4

3 - LOTISSEMENT DU BOCAGE : PRIX DE VENTE DU DERNIER LOT

La commune a réalisé l'aménagement du lotissement du Bocage (18 lots), approuvé initialement par délibération en date du 01/01/2014 fixant les prix de cession des terrains à 23,90 TTC le M2.

Cependant, la topographie et la configuration du dernier terrain (lot N° 1-508 m2) impose des surcoûts de construction (terrassement, murs de soutènement). De ce fait, le conseil fixe le prix de vente du dernier lot (Lot N°1) à 19,90 € TTC le M2.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 - SALLE OMNISPORTS-INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE : RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PRÉPARATION D'UNE OPÉRATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PATRIMONIALE

La commune souhaite être accompagnée par un cabinet spécialisé afin de sécuriser la définition et la préparation de cette opération et de disposer d'éléments d'aide à la décision ; la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage aura notamment pour objet :

- d'analyser le patrimoine et d'identifier les bâtiments et sites susceptibles d'être intégrés à l'opération ;
- de réaliser ou d'accompagner les études de faisabilité technique des installations photovoltaïques ;
- d'analyser les consommations électriques des bâtiments concernés et leur adéquation avec les productions photovoltaïques envisagées ;
- d'étudier différents scénarios de dimensionnement et de fonctionnement de l'autoconsommation collective ;
- d'analyser les modalités techniques et administratives de raccordement au réseau électrique ;
- d'établir une analyse économique et financière de l'opération, comprenant notamment les investissements, coûts d'exploitation, économies attendues et modalités de financement ;
- de présenter les résultats de l'étude et les recommandations permettant à la collectivité de se prononcer sur les suites à donner au projet ;

Compte tenu de la complexité technique, juridique et financière de ce type de montage (étude de faisabilité, dimensionnement, clés de répartition, relations contractuelles avec le gestionnaire de réseau), le conseil approuve le principe du recours à un cabinet spécialisé pour réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la préparation d'une opération d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et d'autoconsommation collective patrimoniale à la salle omnisports et retient la proposition du Cabinet VALOEN pour un montant de 8 220,00 € HT ; soit 9 864,00 € TTC.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1

5 - ÉCOLE JEANNE D'ARC : FINANCEMENT DE LA GARDERIE ANNÉE 2026-2027

Du fait de l'évolution des frais de personnel, le conseil fixe le montant relatif au financement de la garderie de l'école privée pour l'année 2026-2027 à hauteur de 7 000 € / an.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6 - TERRAIN N° ZM 26 : CONTRAT DE BAIL

Suite à l'arrêt de l'activité de l'aéromodélisme sur ce terrain, le conseil décide de louer la surface que le club occupait, soit 7 060 m² à M. GUILMOTO, agriculteur qui exploite la parcelle près de ce terrain.

Le bail rural est conclu pour l'exploitation de terrain agricole par un agriculteur, moyennant le paiement d'un loyer, dit « fermage ». Le montant du fermage est régi par l'article L.411-11 du Code Rural et de l'arrêté préfectoral des Côtes d'Armor : Zone fermage : zone 2- terre 1^{ère} classe. Le bail est consenti et accepté moyennant un fermage annuel fixé à 198,52 euros par hectare (tarif arrêté 2025), soit, compte tenu de la superficie louée (0,760 hectares) un fermage annuel initial de 140,15 euros.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7 - QUESTIONS DIVERSES

8 - INFORMATIONS DIVERSES

Date	Tiers	Description	Montant TTC
01/10/2026	KGMAT	Support vélo (6) pour aire de jeux rue Jean Moulin	476,40 €
10/09/2026	MIIL	Capot protection plaque de chauffe-salle Sterenn	176,40 €
10/09/2026	VOYAGES FERRON	Transport vers Assemblée National et Sénat	2 425,00 €
16/09/2026	KABELIS	Gazon regarnissage terrain foot	1 207,78 €

04/09/2026	Maître HUITEL	Droit de préemption- AC N°205	Ne préempte pas
04/09/2026	Maître HUITEL	Droit de préemption- AB N°69	Ne préempte pas
10/09/2026	Maître OUVRARD	Droit de préemption- AD N°41	Ne préempte pas

■ Agenda

- Commission finances : mardi 3 novembre 2026 à 18h00
- Prochain conseil municipal : mardi 3 novembre 2026 à 19h30

14/10/2026	Visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale
18/10/2026	Repas des aînés - RDV à 11h30 à la salle Sterenn
27/10/2026	Atelier numérique – salle des Lilas - casques V R - 14h
29/10/2026	Après-midi jeux – salle Sterenn animé par la Ludothèque – 14h30 à 16h30

VIE ASSOCIATIVE & CULTURELLE

Rando semi nocturne dinatoire du 19 Septembre 2026

Samedi 19 septembre, 250 marcheurs ont participé à la rando semi nocturne dinatoire organisée par le Comité des Fêtes.

3 circuits étaient proposés : 7, 10 et 13 km permettant à chacun de profiter de la balade à son rythme avec tout au long du parcours trois pauses gourmandes.

Les randonneurs ont eu le plaisir de découvrir de nouveaux circuits et ils ont également pu faire une halte à l'atelier de poterie "Je m'en fous" situé à La Ville Guéno.

Merci à la Présidente du Comité des Fêtes, Mme Marie-Paule BUZULIER ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles pour tout le travail effectué afin que cette soirée soit la plus agréable possible.



LECTURE POUR TOUS

Quelques responsables de la bibliothèque municipale "LECTURE POUR TOUS" ont accueilli les professeurs des 2 écoles de St Barnabé le mardi 22 septembre afin d'organiser les visites des écoliers à la bibliothèque au cours de l'année scolaire. Pour cette occasion, la présidente a annoncé l'achat de 80 ouvrages destinés particulièrement à la jeunesse.



Quelques rappels

- Adhésion 2€ par an
- Emprunt de 14 ouvrages à chaque permanence
- Si un ouvrage n'est pas disponible à la bibliothèque, possibilité de le trouver dans le réseau des bibliothèques de LCBC.

Horaires d'ouverture

Le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30 même pendant les « petites » vacances scolaires.

Le vendredi de 16h30 à 17h30

Le samedi de 10h00 à 12h00.

 Tél. : 02.96.26.73.29

CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

Sortie du jeudi 17 Septembre 2026

Le 17 septembre, une cinquantaine d'adhérents du Club des Bruyères d'Arvor ont pu profiter d'une belle journée à la ferme de La Michaudière à Juvigny sous Andaine.



Au programme : balade en calèche, visite de Bagnoles-de-l'Orne en car, repas traditionnel et spectacle équestre.

Tous sont revenus enchantés de cette belle sortie.



Repas du jeudi 24 Septembre 2026

Le 24 septembre, les adhérents du Club des Bruyères d'Arvor se sont retrouvés autour d'un repas grillades à la salle Pascal Legay. A cette occasion, les doyens de l'assemblée ont été mis à l'honneur.



Il s'agit de M. Ange LATIMIER 96 ans et Mme Anne LEVEQUE 95 ans.

Loto du Dimanche 27 Septembre



Dimanche 27 septembre, le club des Bruyères d'Arvor organisait son traditionnel loto à la salle Sterenn. De nombreux participants se sont retrouvés pour tenter leur chance et repartir avec les nombreux lots mis en jeu.

Une belle réussite pour le club qui remercie les participants ainsi que tous les bénévoles présents qui ont contribué à la réussite de cette journée.

**Merci à Mme Marylise POULAIN, Présidente du Club et son équipe
pour leur engagement et leur dynamisme.**

Programme d'Octobre :

Jeudi 8 Octobre : Après-midi détente
Jeudi 22 Octobre : Repas galettes

CYTOPATHIE A VIE

SAINT BARNABÉ


CYTOPATHIE A VIE
ASSOCIATION

**SAMEDI
17
OCTOBRE**

REPAS À EMPORTER
Plats préparés par le Traiteur Fabrice Hamon et le dessert par la boulangerie Mozet

MENU :

⇒ Sauté de porc /
pommes de terre

OU

⇒ Dos de lieu / riz

Tarte aux pommes

13 € LA PART

Retrait des parts :
⇒ De 9H00 à 12H00

Salle Pascal Legay
Rue Jean moulin
(Parking de l'aire de jeux)
à Saint Barnabé

Les bénéficiaires serviront à améliorer le quotidien de Fabien atteint d'une maladie rare
Cartes en vente auprès de : - Jérémie Le Guen au 07 81 72 49 42
- Marie-Lise Poulain au 06 38 05 22 85
- Carine (traiteur Hamon) au 06 95 83 17 57
- Cathy Le Meur au 05 86 91 39 77

Coupon-réponse à retourner accompagné du règlement au plus tard le dimanche 4 octobre 2026 à :
ASSOCIATION CYTOPATHIE A VIE 12 rue Verlaine 22600 Saint Barnabé

Nom et Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Nombre de parts : ⇒ Sauté de porc : _____
 ⇒ Dos de lieu : _____

TOTAL : _____ €

YOGA

 St Barnabé
Salle Sterenn

**YOGA
avec Pauline**

SUR RÉSERVATION
06 02 69 51 02

Saison 2026-2027

**Les Mardis
9h30 et 18h15**

**Et les Mercredis
19h**

Durée: 1h15

**Tarifs: 12€ l'unité
ou 10 cours 110€**



ÉCHOS DE L'A.S.S.B.



FOOT

Victoire contre FC Plouvara 4 - 1 au 2^{ème} tour de la Coupe Ange Lemée.

Dimanche 04 octobre :

Victoire en championnat pour la A 4 - 1 contre Plémy

Nous avons eu l'honneur de recevoir le Comité des Fêtes de Blanlin qui nous a offert le ballon du match. Merci à eux.

Défaite pour la B contre Plumieux.

3^{ème} tour de Coupe Ange Lemée
le dimanche 11 octobre
contre Kergrist Moëlou en déplacement.



Opération pizzas le 10 Octobre.

VÉLO LOISIR



Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo peuvent rejoindre le groupe le dimanche matin.

Les sorties s'effectuent tous les **dimanches à 8h30, départ sur le parking de la salle Sterenn.**

Annonces commerciales



POTERIE « Je m'en fous »
La Ville Guéno – 22600 SAINT-BARNABÉ
Tél. : 06.32.44.77.20

Le P'tit Saint

Bar • Tabac • FDJ

Anne-Laure vous accueille du

Mardi au Jeudi : 7h30 - 20h00

Vendredi : 7h30 - 22h30

Samedi : 8h30 – 20h30

Dimanche : 9h00 – 13h30 et 17h00 – 21h00

Fermeture hebdomadaire le LUNDI

4, rue Pierre Mendès France - 22600 Saint-Barnabé

☎ 06.68.57.34.27



Agenda

09/10/2026	AG – Salle Jean Moulin – 18h30 - ASSB GYM
10/10/2026	Repas festif – Salle Sterenn – 12h – 1 St-Barnabé parmi les St-Médard
17/10/2026	Repas à emporter – Salle Pascal Legay – De 9h à 12h – Cytopathie à Vie
18/10/2026	Repas des aînés – Salle Sterenn – 11h30 – Municipalité
24/10/2026	50 Ans du Club Bruyères d'Arvor – Salle Sterenn – 12h
29/10/2056	Après-midi Jeux – Salle Sterenn – De 14h30 à 16h30 – Ludothèque L.C.B.C.
27/10/206	Atelier numérique -Salle des Lilas – De 14h à 16h – Service numérique L.C.B.C.
29/10/2056	Après-midi Jeux – Salle Sterenn – De 14h30 à 16h30 – Ludothèque L.C.B.C.
03/11/2026	Conseil Municipal – Mairie – 19h30
05/11/2056	2 ^{ème} Réunion préparation Barnabéthon – Mairie – 19h15

Membres de la commission Info :

Mme Véronique LE GALLO (Adjointe) - M. Georges LE FRANC (Maire) – Mme Christelle BLANCHARD – M. Vincent LEPAGE (Conseillers Municipaux) – Mme Fabienne HAMON.

Pliage :

Mmes Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Claudine FLÉHO – Carole LE FRANC - MM. Guy MACÉ (membres).

★ Certaines photos ont pour source Ouest-France et Le Télégramme

